

EMPRUNTS OBLIGATAIRES PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
" TPCI 5,85% 2026-2033 " ET " TPCI 6,00% 2026-2036 "
24 FÉVRIER AU 09 MARS 2026

DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS, DES RÉSULTATS DURABLES

McCAIN

5,85 %*
L'AN SUR 07 ANS
250 milliards FCFA
(* NET POUR LES RÉSIDENTS EN CÔTE D'IVOIRE)

PRIX DE L'OBLIGATION 10.000 FCFA

6,00 %*
L'AN SUR 10 ANS
150 milliards FCFA
(* NET POUR LES RÉSIDENTS EN CÔTE D'IVOIRE)

PRIX DE L'OBLIGATION 10.000 FCFA

Représentant
de l'Emetteur



Co-chefs
de file :

ATLANTIQUE
FINANCE



BSIC CAPITAL SA
Société de gestion de portefeuille



SOCIETE GENERALE
Capital Securities - West Africa



BNI FINANCES
Société de gestion de portefeuille



BRIDGE
SECURITIES

Cette opération a été enregistrée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) de l'UMOA, sous les numéros EE/26-01 pour le TPCI 5,85% 2026-2033 et EE/26-02 pour le TPCI 6,00% 2026-2036, le 10 février 2026.

Direction Générale des Financements

Mise à la disposition du public à l'occasion des deux émissions obligataires
«TPCI 5,85% 2026-2033» et «TPCI 6,00% 2026-2036» d'un montant total de

400 000 000 000 FCFA

portant sur 40 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA
au prix d'émission unitaire de

10 000 FCFA.

Cette note d'information (la « Note d'Information ») contient des informations relatives à l'émission par l'Etat de Côte d'Ivoire (l'« Emetteur ») desdites obligations (les « Obligations »).
Les obligations feront l'objet d'une demande d'admission sur la BRVM.

Durée du TPCI 5,85% 2026-2033 : 7 ans
Durée du TPCI 6,00% 2026-2036 : 10 ans

L'original de la présente note d'information a reçu les numéros d'enregistrement EE/26-01 pour le TPCI 5,85% 2026-2033 et EE/26-02 pour le TPCI 6,00% 2026-2036 de l'AMF-UMOA, le 10 février 2026.

L'octroi par l'AMF-UMOA d'un numéro d'enregistrement n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée. La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur. Le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement de l'AMF-UMOA ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances des titres.

Des exemplaires de la Note d'Information sont disponibles, sur demande et sans frais, auprès des établissements financiers mentionnés ci-dessous. Elle est également disponible sur le site Internet de l'Emetteur: www.dgf.gouv.ci

Co-chefs de file

ATLANTIQUE FINANCE, BSIC CAPITAL, SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES
WEST AFRICA, BNI FINANCES et BRIDGE SECURITIES.

SOMMAIRE

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS 05

AVERTISSEMENT 06

1 ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION

1.1 Attestation de l'émetteur 8
1.2 Politique d'information 8

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION

2.1 Cadre de l'émission 10
2.2 Caractéristiques de l'opération 11
2.3 Tableau d'amortissement indicatif des emprunts 14
2.4 Modalités de souscription 15
2.5 Renseignements relatifs aux derniers emprunts obligataires de l'Etat de Côte d'Ivoire 15

3 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

3.1 Rappel de la situation économique et financière en 2024 19
3.2 Prévisions économiques et financières en 2025 22
3.3 Perspectives économiques et financières pour l'année 2026 24
3.4 Risques socio-politiques et sécuritaires 26

4 STRATÉGIE DE LA DETTE À MOYEN TERME 28

5 RENSEIGNEMENT A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Présentation de la Direction Générale des Financements 31
5.2 Réforme en matière de gestion de la dette publique 33
5.3 Risque de crédit du pays 33

6 ANNEXE 35

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

AC :	Amortissement Constant
ACCD :	Agence Comptable Centrale des Dépôts
ACD :	Amortissement Constant Différé
AMF-UMOA :	Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOC :	Bulletin Officiel de la Cote
BRVM :	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTP :	Bâtiment et Travaux Publics
DC/BR :	Dépositaire Central / Banque de Règlement
DGF :	Direction Générale des Financements
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
IF :	In Fine
Jour Ouvré :	Tout jour où les institutions bancaires sont ouvertes sur toute l'étendue du territoire
OHADA :	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PIB :	Produit Intérieur Brut
SGI :	Société de Gestion et d'Intermédiation
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

AVERTISSEMENT

L'enregistrement par l'Autorité des Marchés Financiers-Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni l'authentification des éléments économiques et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La note d'information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette note d'information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement de l'AMF-UMOA ne constitue pas une garantie contre le risque de non-remboursement des échéances des titres.

1

ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION

1.1 ATTESTATION DE L'EMETTEUR

Nous soussigné, Lanciné DIABY, Directeur Général des Financements, attestons que les données contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et qu'elle ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Directeur Général des Financements



1.2 POLITIQUE D'INFORMATION

Le Directeur Général des Financements, Monsieur Lanciné DIABY assurera la politique d'information.

Responsable de l'information et de la communication financière :

Direction Générale des Financements

Contacts

Plateau, Avenue Marchand, Rue Lecoœur, Immeuble SCIAM,
3^{ème} étage - 17 BP 1015 Abidjan 17, Côte d'Ivoire

Lanciné DIABY

Directeur Général

Tél. : (225) 27 20 25 09 80

l.diaby@dgf.ci

Donéci KONE

Directeur Général Adjoint

Tél. : (225) 27 20 25 09 82

d.kone@dgf.ci

2

RENSEIGNEMENTS
CONCERNANT
L'EMISSION



2.1. CADRE DE L'ÉMISSION

2.1.1. Autorisation

Conformément à l'arrêté n° 006/MEFB/DGF du 29 Janvier 2026, le Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget a autorisé pour une période de 10 jours ouvrés à compter du 24 février au 09 mars 2026, la Direction Générale des Financements à émettre sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), deux emprunts obligataires dénommés «TPCI 5,85% 2026-2033» et «TPCI 6,00% 2026-2036» de montants respectifs 250 milliards FCFA et 150 milliards FCFA.

Le Directeur Général des Financements a décidé de faire entièrement usage de cette autorisation et de procéder à l'émission des emprunts «TPCI 5,85% 2026-2033» et «TPCI 6,00% 2026-2036» d'un montant global de quatre cent milliards (400 000 000 000) FCFA représenté par 40 000 000 d'obligations de 10 000 FCFA chacune.

2.1.2. But de l'Emission

L'émission a pour objet de procéder à des opérations d'échange des tombées du 11 février au 31 juillet 2026 et au financement des investissements prévus au budget de l'Etat à travers des souscriptions en cash.

L'émission a également pour but de permettre aux investisseurs de procéder à des conversions de créances.

2.1.3. Nombre et valeur nominale des titres, produit de l'émission

Le montant total de l'émission est de 400 000 000

000 FCFA représenté par 40 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

2.1.4. Période de souscription

La souscription sera ouverte du 24 février au 09 mars 2026 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Émetteur, après avis de l'AMF-UMOA.

2.1.5. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions

Les souscriptions des obligations seront uniquement reçues aux guichets des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) membres du consortium.

Le consortium prendra l'engagement auprès de l'AMF à ne pas recourir aux autres SGI.

2.1.6. Conversion de créances

Toute demande de conversion de créances se fera sur l'emprunt « TPCI 6,00% 2026-2036 ». Toutefois, cet emprunt n'exclut pas des souscriptions en cash. Les créances doivent être soumises à la Direction Générale des Financements (DGF) pour validation avant d'être introduites dans l'opération.

2.2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

2.2.1 Terme de l'émission

L'émetteur propose aux détenteurs des titres indicatifs listés dans le tableau ci-dessus, d'échanger les tombées du 11 février au 31 juillet 2026 (fraction de capital et intérêts) en souscrivant aux nouvelles obligations sur des maturités de 7 ans et 10 ans avec des taux de coupons respectifs de 5,85% et 6,00%.

N°	DATE DE PAIEMENT	ADHÉRENTS	CODE ISIN	CODE SYMBOLE	INTÉRÊTS NETS PAYÉS	CAPITAL REMBOURSÉ	ANNUITÉS	RÉGISTRAIRE
1	01/02/2026	TPCI 5,90% 2022-2037	CI0000004974	TPCI.O68	9 735 000 000	-	9 735 000 000	SGI UCA
2	28/02/2026	TPCI 5,80% 2020-2027	CI0000003422	TPCI.O41	2 004 548 440	17 280 570 000	19 285 118 440	AFRICABOURSE
3	28/02/2026	TPCI 5,90% 2020-2030	CI0000003430	TPCI.O42	1 394 082 090	4 725 700 000	6 119 782 090	AFRICABOURSE
4	28/02/2026	TPCI 5,75% 2023-2030	CI0000006235	TPCI.O79	7 002 765 725	24 357 446 000	31 360 211 725	BSIC CAPITAL
5	06/03/2026	TPCI 5,90% 2025-2030	CI0000008868	TPCI.O95	14 105 604 360	-	14 105 604 360	BRIDGE SECURITIES
6	06/03/2026	TPCI 6% 2025-2032	CI0000008876	TPCI.O96	13 180 567 800	-	13 180 567 800	BRIDGE SECURITIES
7	09/03/2026	TPCI 5,80% 2021-2028	CI0000004172	TPCI.O58	3 899 389 416	22 410 284 000	26 309 673 416	BNI FINANCES
8	09/03/2026	TPCI 5,90% 2021-2031	CI0000004180	TPCI.O59	2 231 214 653	6 302 866 250	8 534 080 903	BNI FINANCES
9	20/03/2026	TPCI 5,75% 2019-2026	CI0000002903	TPCI.O33	1 178 530 465	20 496 182 000	21 674 712 465	EDC IINVESTMENT CORP
10	20/03/2026	TPCI 6% 2019-2029	CI0000002911	TPCI.O34	945 975 000	3 941 562 500	4 887 537 500	EDC IINVESTMENT CORP
11	22/03/2026	TPCI 5,75% 2022-2037	CI0000005096	TPCI.O69	11 836 087 500	-	11 836 087 500	BNI FINANCES
12	25/03/2026	TPCI 5,90% 2024-2029	CI0000007357	TPCI.O87	4 549 547 230	-	4 549 547 230	BNI FINANCES
13	25/03/2026	TPCI 6% 2024-2031	CI0000007365	TPCI.O88	4 620 000 000	-	4 620 000 000	BNI FINANCES
14	31/03/2026	TPCI 6,25% 2017-2029	CI0000002317	TPCI.O24	1 499 052 813	6 852 800 000	8 351 852 813	SCTE GLE CAP SWA
15	08/04/2026	TPCI 6% 2016-2028	CI0000001822	TPCI.O21	2 258 542 800	12 547 460 000	14 806 002 800	EDC IINVESTMENT CORP
16	23/04/2026	TPCI 5,90% 2020-2030	CI0000003588	TPCI.O43	2 069 206 110	7 014 250 000	9 083 456 110	BNI FINANCES
17	23/04/2026	TPCI 5,80% 2020-2027	CI0000003596	TPCI.O44	1 431 688 240	12 342 120 000	13 773 808 240	BNI FINANCES
18	29/04/2026	TPCI 5,75% 2022-2037	CI0000005179	TPCI.O70	18 190 176 750	-	18 190 176 750	SCTE GLE CAP SWA
19	13/05/2026	TPCI 5,80% 2021-2028	CI0000004313	TPCI.O60	3 828 000 000	22 000 000 000	25 828 000 000	SCTE GLE CAP SWA
20	13/05/2026	TPCI 5,90% 2021-2031	CI0000004321	TPCI.O61	2 433 750 000	6 875 000 000	9 308 750 000	SCTE GLE CAP SWA

21	17/05/2026	TPCI 6% 2023-2030	CI0000006383	TPCI.O80	7 311 430 200	24 371 430 000	31 682 860 200	NSIA FINANCE
22	15/06/2026	TPCI 5,90% 2016-2026	CI0000001889	TPCI.O22	1 178 476 104	19 974 171 250	21 152 647 354	SCTE GLE CAP SWA
23	15/06/2026	TPCI 5,65% 2022-2032	CI0000005310	TPCI.O71	7 418 579 385	18 757 470 000	26 176 049 385	BNI FINANCES
24	16/06/2026	TPCI 5,80% 2020-2027	CI0000003471	TPCI.O45	1 517 061 688	13 078 118 000	14 595 179 688	ATTIJARI SWA
25	16/06/2026	TPCI 5,90% 2020-2030	CI0000003497	TPCI.O46	1 144 718 000	3 880 400 000	5 025 118 000	ATTIJARI SWA
26	16/06/2026	TPCI 5,80% 2020-2027	CI0000003489	TPCI.O47	803 624 800	6 927 800 000	7 731 424 800	ATLANTIQUE FINANCE
27	20/06/2026	TPCI 5,75% 2019-2026	CI0000002952	TPCI.O31	906 453 000	15 764 400 000	16 670 853 000	CORIS BOURSE
28	20/06/2026	TPCI 2,23% 2019-2026	CI0000002960	TPCI.O32	262 025 000	11 750 000 000	12 012 025 000	CORIS BOURSE
29	30/06/2026	TPCI 5,80% 2021-2028	CI0000004479	TPCI.O62	4 976 400 000	28 600 000 000	33 576 400 000	EDC IINVESTMENT CORP
30	30/06/2026	TPCI 5,90% 2021-2031	CI0000004487	TPCI.O63	973 500 000	2 750 000 000	3 723 500 000	EDC IINVESTMENT CORP
31	11/07/2026	TPCI 5,75% 2019-2026	CI0000003059	TPCI.O35	1 341 740 650	23 334 620 000	24 676 360 650	BNI FINANCES
32	19/07/2026	TPCI 5,90% 2024-2029	CI0000007696	TPCI.O89	5 996 135 780	-	5 996 135 780	BRIDGE SECURITIES
33	19/07/2026	TPCI 6% 2024-2031	CI0000007704	TPCI.O90	4 646 556 000	-	4 646 556 000	BRIDGE SECURITIES
34	29/07/2026	TPCI 5,80% 2020-2027	CI0000003653	TPCI.O48	2 160 558 000	18 625 500 000	20 786 058 000	SCTE GLE CAP SWA
35	29/07/2026	TPCI 5,90% 2020-2030	CI0000003646	TPCI.O49	1 039 008 069	3 522 061 250	4 561 069 319	SCTE GLE CAP SWA
36	29/07/2026	TPCI 5,65% 2022-2029	CI0000005385	TPCI.O72	3 727 141 828	16 491 778 000	20 218 919 828	ATLANTIQUE FINANCE
37	29/07/2026	TPCI 5,75% 2022-2032	CI0000005393	TPCI.O73	4 130 284 944	10 261 577 500	14 391 862 444	ATLANTIQUE FINANCE
38	29/07/2026	TPCI 5,85% 2022-2042	CI0000005401	TPCI.O74	2 878 815 789	2 894 736 842	5 773 552 631	ATLANTIQUE FINANCE
39	31/07/2026	TPCI 5,90% 2023-2028	CI0000006680	TPCI.O81	2 585 539 890	14 606 109 243	17 191 649 133	ATLANTIQUE FINANCE
					168 239 990 919	418 897 120 835	587 137 111 754	

2.2.2. Option d'échange

Les détenteurs des titres listés ci-dessus pourront échanger le montant total ou en partie de leur échéance (en capital et/ou intérêt) du 11 février au 31 juillet 2026 contre les nouveaux titres proposés. L'échange s'effectuera coupon attaché à parité à la valeur nominale de 10 000 FCFA. Le coupon attaché sera calculé depuis la date du dernier événement sur valeur jusqu'à la date de jouissance de la présente opération. Toutefois, pour les investisseurs qui souhaitent reprofiler que les échéances en capital, les intérêts courus depuis la date du dernier coupon jusqu'à la date de valeur de la présente opération seront réglés aux investisseurs. Les intérêts courus non échus seront réglés à leur date anniversaire au prorata de l'encours restant et de la durée résiduelle.

Tous les investisseurs détenant des tombées du 11 février au 31 juillet 2026 sont éligibles à cette opération d'échanges de titres.

Les souscriptions aux fins de l'échange devront être faites sur la base des bulletins de souscriptions préparés à cet effet. Chaque bulletin devra indiquer le titre et le montant de l'échéance à convertir en nouvelles obligations.

2.2.3. Date de jouissance

La date de jouissance sera fixée dans les trois (3) jours ouvrés après la clôture de l'opération.

2.2.4. Date de règlement

La date de règlement sera fixée dans les trois (3) jours ouvrés après la clôture de l'opération.

2.2.5. Taux nominal annuel

L'émission TPCI 5,85% 2026-2033 est assorti d'un taux nominal de 5,85%.

L'émission TPCI 6,00% 2026-2036 est assorti d'un taux nominal de 6,00%.

2.2.6. Intérêt annuel

Les obligations issues de l'Emprunt « TPCI 5,85% 2026-2033 » rapporteront un intérêt annuel de 585 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré, conformément au tableau d'amortissement figurant dans le paragraphe Tableau d'Amortissement indicatif de l'Emprunt TPCI 5,85% 2026-2033.

Les obligations issues de l'Emprunt TPCI 6,00% 2026- 2036 rapporteront un intérêt annuel de 600 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré, conformément au tableau d'amortissement figurant dans le paragraphe Tableau d'Amortissement indicatif de l'Emprunt TPCI 6,00% 2026-2036.

2.2.7 Amortissement, remboursement

2.2.7.1 Amortissement

Le remboursement des emprunts « TPCI 5,85% 2026-2033 » et « TPCI 6,00% 2026-2036 » se fera par amortissement constant annuel du capital avec un différé de deux (2) ans pour la maturité de 7 ans et trois (3) ans pour celle de 10 ans.

2.2.7.2. Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques

L'Émetteur se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des obligations restant en circulation.

2.2.7.3. Remboursement anticipé au gré de l'émetteur

L'information relative au nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations en circulation sera transmise annuellement à la Bourse Régionale

des Valeurs Mobilières (BRVM) pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'Émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres. Un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titres à rembourser et le rapport d'amortissement.

La décision de l'Émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus tard deux mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote et d'un avis de la BRVM. Cet avis donnera toutes les indications nécessaires et portera à la connaissance des porteurs d'obligations la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement anticipé total, le délai de préavis pourra être ramené à un (1) mois.

2.2.7.4. Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé

L'information relative au nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations en circulation sera transmise annuellement à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'Émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres. Un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titres à rembourser et le rapport d'amortissement.

La décision de l'Émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus tard deux mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote et d'un avis de la BRVM. Cet avis donnera toutes les indications nécessaires et portera à la connaissance des porteurs d'obligations la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement anticipé total, le délai de préavis pourra être ramené à un (1) mois.

2.2.7.5. Annulation des Obligations

Les obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les obligations rachetées en bourse ou par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.

2.2.8. Durée de l'emprunt

La durée de l'Emprunt « TPCI 5,85%2026-2033 » est de 7 ans et celle de l'Emprunt « TPCI 6,00% 2026- 2036 » est de 10 ans.

2.2.9. Assimilations ultérieures

Au cas où l'Émetteur envisagerait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

2.2.10. Rang de créance

Les obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Émetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'Émetteur.

2.2.11. Maintien de l'emprunt à son rang

L'Émetteur s'engage jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations du présent emprunt, à ne pas conférer d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'il peut ou pourra posséder, ni à constituer un nantissement sur son fonds de commerce au bénéfice d'autres obligations sans consentir les mêmes garanties et le même rang aux présentes obligations. Cet engagement se rapporte exclusivement aux émissions d'obligations et n'affecte en rien la liberté de l'Émetteur de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toute sûreté sur lesdits biens en toutes autres circonstances.

2.2.12. Garantie

Cette émission bénéficie de la garantie souveraine de l'État de Côte d'Ivoire.

2.2.13. Mécanisme de paiement

A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte du Trésor Public du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du Dépositaire Central/ Banque de Règlement (DC/BR) qui procédera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI.

2.2.14. Notation

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

2.2.15. Liquidité

Les obligations issues des deux emprunts bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

2.2.16. Représentation des porteurs de titres

Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Économique, les porteurs d'obligations de la présente émission pourront se grouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.

2.2.17. Régime fiscal

Les revenus liés à ces obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

2.2.18. Admission à la BRVM, négociation**2.2.18.1. Cotation**

La cotation des emprunts obligataires « TPCI 5,85% 2026-2033 » et « TPCI 6,00% 2026-2036 » sur le marché secondaire commence le premier jour ouvré suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (02) jours après la date de règlement/ livraison.

2.2.18.2. Restriction sur la libre négociabilité des titres

Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions d'émission à la libre négociabilité des titres.

2.2.18.3. Bourse de cotation

Tous les emprunts obligataires émis sur le marché financier régional de l'UMOA sont cotés sur la BRVM sous le libellé TPCI. Leur cotation est publiée dans le Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM sous la rubrique « Obligations d'Etats ».

2.2.18.4. Cotation de titres de même catégorie sur d'autres marchés

Sans objet.

2.2.19. Renseignements généraux**2.2.19.1. Co-chefs de file de l'opération**

ATLANTIQUE FINANCE, BSIC CAPITAL, SOCIETE

GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA, BNI FINANCES et BRIDGE SECURITIES ont été mandatées par l'Emetteur en qualité de Co-chefs de file du consortium de placement pour la cession des titres auprès du public.

2.2.19.2. Service financier

Le service financier des emprunts « TPCI 5,85% 2026-2033 » et « TPCI 6,00 % 2026-2036 » (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis, etc.) est assuré par ATLANTIQUE FINANCE.

2.2.19.3. Tribunaux compétents en cas de contestation

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de ces emprunts.

2.2.19.4. Droit applicable

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UMOA.

2.2.19.5. Frais d'inscription

Aucun frais n'est perçu par l'Émetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs, en cas d'inscription des obligations sur un compte auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation ou des Banques Teneurs de Compte / Conservateurs agréées par l'AMF, des frais sont prélevés au titre des obligations (droits de garde, commission de tenue de compte). Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.

2.2.20. Code ISIN

L'emprunt obligataire TPCI 5,85% 2026-2033 a reçu le code international CI0000009973 du Dépositaire Central/Banque de Règlement.

L'emprunt obligataire TPCI 6,00% 2026-2036 a reçu le code international CI0000009981 du Dépositaire Central/Banque de Règlement.

2.3. TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DES EMPRUNTS

Le remboursement du capital des emprunts se fera par amortissement constant annuel après un différé de deux (2) ans pour la maturité de 7 ans et trois (3) ans pour celle de 10 ans. Le paiement des intérêts se fera annuellement, à la date de jouissance retenue, de chaque année à partir de 2027.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE L'EMPRUNT TPCI 5,85% 2026-2033

MONTANT : 250 000 000 000 FCFA

TAUX D'INTERET : 5,85%

DUREE : 7 ans

REMBOURSEMENT : Annuel

DIFFERE : 2 ans

Montant en FCFA

ÉCHÉANCES	ENCOURS DÉBUT DE PÉRIODE	NOMBRE DE TITRES	TITRES AMORTIS	CAPITAL	INTÉRÊTS	TOTAL	*ENCOURS FIN DE PÉRIODE*
2027	250 000 000 000	25 000 000	-	-	14 625 000 000	14 625 000 000	250 000 000 000
2028	250 000 000 000	25 000 000	-	-	14 625 000 000	14 625 000 000	250 000 000 000
2029	250 000 000 000	25 000 000	5 000 000	50 000 000 000	14 625 000 000	64 625 000 000	200 000 000 000
2030	200 000 000 000	20 000 000	5 000 000	50 000 000 000	11 700 000 000	61 700 000 000	150 000 000 000
2031	150 000 000 000	15 000 000	5 000 000	50 000 000 000	8 775 000 000	58 775 000 000	100 000 000 000
2032	100 000 000 000	10 000 000	5 000 000	50 000 000 000	5 850 000 000	55 850 000 000	50 000 000 000
2033	50 000 000 000	5 000 000	5 000 000	50 000 000 000	2 925 000 000	52 925 000 000	-
TOTAL				250 000 000 000	73 125 000 000	323 125 000 000	

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE L'EMPRUNT TPCI 6,00% 2026-2036

MONTANT : 150 000 000 000 FCFA

TAUX D'INTERET : 6,00%

DUREE : 10 ans

REMBOURSEMENT : Annuel

DIFFERE : 3 ans

Montant en FCFA

ÉCHÉANCES	ENCOURS DÉBUT DE PÉRIODE	NOMBRE DE TITRES	TITRES AMORTIS	CAPITAL	INTÉRÊTS	TOTAL	*ENCOURS FIN DE PÉRIODE*
2027	150 000 000 000	15 000 000	-	-	9 000 000 000	9 000 000 000	150 000 000 000
2028	150 000 000 000	15 000 000	-	-	9 000 000 000	9 000 000 000	150 000 000 000
2029	150 000 000 000	15 000 000	-	-	9 000 000 000	9 000 000 000	150 000 000 000
2030	150 000 000 000	15 000 000	2 142 857	21 428 571 429	9 000 000 000	30 428 571 429	128 571 428 571
2031	128 571 428 571	12 857 143	2 142 857	21 428 571 429	7 714 285 714	29 142 857 143	107 142 857 143
2032	107 142 857 143	10 714 286	2 142 857	21 428 571 429	6 428 571 429	27 857 142 857	85 714 285 714
2033	85 714 285 714	8 571 429	2 142 857	21 428 571 429	5 142 857 143	26 571 428 571	64 285 714 286
2034	64 285 714 286	6 428 571	2 142 857	21 428 571 429	3 857 142 857	25 285 714 286	42 857 142 857
2035	42 857 142 857	4 285 714	2 142 857	21 428 571 429	2 571 428 571	24 000 000 000	21 428 571 429
2036	21 428 571 429	2 142 857	2 142 857	21 428 571 429	1 285 714 286	22 714 285 714	-
TOTAL				150 000 000 000	63 000 000 000	213 000 000 000	

2.4. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

2.4.1. Les ordres de souscription

Les souscriptions se feront sur les deux (2) émissions d'emprunts « TPCI 5,85% 2026- 2033 » et « TPCI 6,00% 2026-2036 ». Quant aux souscriptions en conversion de créances, elles se feront uniquement sur l'émission d'emprunt « TPCI 6,00% 2026-2036 ».

2.4.2. Règles d'allocation des ordres de souscription

Le consortium sera retenu à hauteur de 100% des souscriptions.

En cas de sursouscription, l'émetteur peut décider de retenir un montant supérieur à celui annoncé lors de l'ouverture de la période de souscription.

La totalité des souscriptions en cash, et en conversion de créances sera retenue sur les deux (2) émissions. Au cas où la totalité des souscriptions excèderait la marge des 10% supplémentaires, l'Etat de Côte d'Ivoire se réserve le droit d'émettre un arrêté modificatif, lui permettant de retenir la totalité des souscriptions.

2.4.3. Règlement et livraison des titres

A la date de jouissance, les obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par ATLANTIQUE FINANCE à travers les SGI teneurs de comptes.

2.4.4. Déclaration des résultats de l'émission obligataire

Après l'allocation des titres, la SGI centralisatrice ATLANTIQUE FINANCE prépare un compte rendu synthétique de l'opération.

Le compte rendu synthétique doit être envoyé à l'AMF- UMOA au plus tard à la fin de la journée de l'allocation des offres. Il est également publié par voie de presse électronique dans le même délai. Un compte rendu détaillé comportant les statistiques de l'émission, dont le modèle est prévu par une Circulaire, doit être envoyé à l'AMF-UMOA avec copie au DC/ BR, au plus tard trois (03) jours ouvrés suivant la date d'allocation. L'AMF-UMOA en accuse réception.

2.5. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DERNIERS EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE L'ETAT DE CÔTE D'IVOIRE

Depuis vingt-sept (27) ans, l'Etat de Côte d'Ivoire se distingue par sa présence remarquée sur le marché financier régional. De 1999 au 31 décembre 2025 un montant de 10 252,6 milliards de FCFA a pu être mobilisé en emprunts obligataires. Le succès des émissions de titres publics pendant ces années, témoigne de la crédibilité de l'Etat de Côte d'Ivoire et de la qualité de sa signature.

Le tableau suivant résume les différentes émissions obligataires de l'Etat sur le marché financier régional par appel public à l'épargne sur la période 1999 au 31 décembre 2025 en milliards de FCFA.

HISTORIQUE DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES RÉALISÉS PAR LA CÔTE D'IVOIRE DE 1999 AU 31 DECEMBRE 2025

N°	NATURE OPÉRATION	TAUX D'INTÉRÊT	DATE DE JOUISSANCE	AMORTISSEMENT	MONTANT ATTENDU*	MONTANT RÉALISÉ*	ECART*	TAUX DE RÉALISATION	NATURE	ENCOURS AU 31/12/2025
1	TPCI 1999-2002	8,00%	15/05/1999	IF	15	30,2	15,2	202%	Echu	-
2	TPCI 2002-2005	7,00%	10/06/2002	IF	30	64,0	34,0	213%	Echu	-
3	TPCI 2003-2006	6,50%	18/09/2003	IF	30	40,4	10,4	135%	Echu	-
4	TPCI 2005-2008	6,50%	15/07/2005	IF	40	86,1	46,1	215%	Echu	-
5	TPCI 2006-2009	6,50%	17/07/2006	IF	80	84,2	4,2	105%	Echu	-
6	TPCI 2007-2010	6,00%	18/05/2007	IF	30	51,7	21,7	172%	Echu	-
7	TPCI 2008-2011	6,25%	15/09/2008	IF	60	61,2	1,2	102%	Echu	-
8	TPCI 2009-2014	6,95%	05/08/2009	ACD	60	107,3	47,3	179%	Echu	-
9	TPCI 2010-2013	6,25%	31/05/2010	IF	60	64,8	4,8	108%	Echu	-
10	TPCI 2010-2017	7,00%	01/10/2010	AC	62	22,9	-39,1	37%	Echu	-
11	TPCI 2011-2016	6,50%	15/09/2011	ACD	100	160,2	60,2	160%	Echu	-
12	TPCI 2012-2015	6,00%	25/05/2012	ACD	60	71,9	11,9	120%	Echu	-
13	TPCI 2012-2017	6,50%	19/09/2012	ACD	60	93,7	33,7	156%	Echu	-
14	TPCI 2013-2016	6,00%	08/07/2013	IF	93	120,9	27,9	130%	Echu	-
15	TPCI 2013-2018	6,30%	03/12/2013	ACD	91	97,7	6,7	107%	Echu	-
16	TPCI 2014-2022	6,55%	20/05/2014	ACD	120	61,8	-58,2	52%	Echu	-
17	TPCI N°02/2014	3,00%	19/12/2014	ACD	80	99,9	19,9	125%	Echu	-
18		5,85%	19/12/2014	ACD	80	174,9	94,9	219%	Echu	-
19	TPCI 2015-2025	5,99%	14/05/2015	ACD	120	133,3	13,3	111%	Echu	-
20	TPCI 2015-2022	5,85%	05/10/2015	ACD	150	156,9	6,9	105%	Echu	-
21	TPCI 2016-2028	6,00%	08/04/2016	ACD	120	125,5	5,5	105%	Encours	50,2
22	TPCI 2016-2026	5,90%	15/06/2016	ACD	150	159,7	9,7	106%	Encours	39,9
23	TPCI 2016-2026	5,90%	17/11/2016	ACD	100	141,9	41,9	141,90%	Encours	60,9
24	TPCI 2017-2029	6,25%	31/03/2017	ACD	120	137,0	17,0	114,21%	Encours	58,8
25	TPCI 2017-2024	5,95%	24/10/2017	ACD	100	145,3	45,3	145,30%	Echu	-
26	TPCI 2017-2024	5,95%	10/11/2017	ACD	100	153,3	53,3	153,30%	Echu	-
27	TPCI 2017-2025	6,00%	29/12/2017	ACD	60	65,6	5,6	109,33%	Echu	-
28	TPCI 2018-2026	6,00%	02/08/2018	ACD	100	165,0	65,0	165%	Encours	40,9
29	TPCI 2018-2026	6,00%	19/10/2018	ACD	100	130,2	30,0	165%	Encours	36,6
30	TPCI 2018-2025	5,95%	13/12/2018	ACD	100	112,5	12,5	113%	Echu	-
31	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	20/03/2019	ACD	75	102,5	27,5	136,60%	Encours	41,0
32	TPCI 6,00% 2019-2029	6,00%	20/03/2019	ACD	50	31,5	-18,5	63%	Encours	19,7
33	TPCI N°02/2019	5,75%	20/06/2019	ACD	60	78,8	18,8	131%	Encours	29,7
34		2,23%	20/06/2019	ACD	40	47,0	7,0	118%	Encours	23,5
35	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	11/07/2019	ACD	60	116,7	56,7	194%	Encours	46,7
36	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	21/08/2019	ACD	50	79,9	29,9	160%	Encours	27,1
37	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	17/10/2019	ACD	65	111,5	46,5	172%	Encours	35,3
38	TPCI 5,75% 2019-2026	5,80%	04/12/2019	ACD	150	224,0	46,5	172%	Encours	134,4
39	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	04/12/2019	ACD	40	131,3	91,3	328,30%	Encours	78,8
40	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	10/01/2020	ACD	55	129,4	74,4	149,30%	Encours	51,8
41	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	28/02/2020	ACD	80	86,4	6,4	108,00%	Encours	51,8
42	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	28/02/2020	ACD	30	37,8	7,8	126,02%	Encours	28,4
43	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	23/04/2020	ACD	30	61,7	31,7	205,67%	Encours	37,0
44	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	23/04/2020	ACD	80	56,1	-23,9	70,14%	Encours	42,1
45	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	16/06/2020	ACD	33,5	34,6	1,1	103,33%	Encours	20,8
46	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	16/06/2020	ACD	80	65,4	-14,6	81,74%	Encours	39,2
47	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	16/06/2020	ACD	30	31,0	1,0	103,33%	Encours	23,2
48	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	29/07/2020	ACD	100	93,1	-6,9	93,10%	Encours	48,1
49	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	29/07/2020	ACD	45	28,2	-16,8	62,67%	Encours	18,9
50	TPCI 5,80% 2020-2030	5,90%	28/08/2020	ACD	40	43,6	3,6	109,00%	Encours	30,6

51	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	02/10/2020	ACD	90	98,9	8,9	109,89%	Encours	49,7
52	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	02/10/2020	ACD	45	48,8	3,8	108,44%	Encours	33,0
53	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	28/10/2020	ACD	100	96,8	-3,2	96,79%	Encours	42,9
54	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	28/10/2020	ACD	50	54,9	4,9	109,74%	Encours	38,6
55	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	20/11/2020	ACD	50	51,0	1,0	101,90%	Encours	40,8
56	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	24/12/2020	ACD	80	81,2	1,2	101,54%	Encours	65,0
57	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	24/12/2020	ACD	40	41,3	1,3	103,13%	Encours	36,1
58	TPCI 5,80% 2021-2028	5,80%	09/03/2021	ACD	110	112,1	2,1	101,86%	Encours	89,6
59	TPCI 5,90% 2021-2031	5,90%	09/03/2021	ACD	50	50,4	0,4	100,84%	Encours	44,1
60	TPCI 5,80% 2021-2028	5,80%	13/05/2021	ACD	100	110,0	10,0	110,00%	Encours	88,0
61	TPCI 5,90% 2021-2031	5,90%	13/05/2021	ACD	50	55,0	5,0	110,00%	Encours	48,1
62	TPCI 5,80% 2021-2028	5,80%	30/06/2021	ACD	130	143,0	13,0	110,00%	Encours	85,8
63	TPCI 5,90% 2021-2031	5,90%	13/05/2021	ACD	50	55,0	5,0	110,00%	Encours	41,3
64	TPCI 5,90% 2021-2031	5,90%	30/06/2021	ACD	20	22,0	2,0	110,00%	Encours	16,5
65	TPCI 5,80% 2021-2028	5,80%	16/08/2021	ACD	50	55,0	5,0	110,00%	Encours	34,4
66	TPCI 5,90% 2021-2031	5,90%	30/09/2021	ACD	110	117,0	7,0	106,36%	Encours	90,0
67	TPCI 5,90% 2021-2031	5,90%	05/11/2021	ACD	150	165,0	15,0	110,00%	Encours	144,4
68	TPCI 5,90% 2021-2036	5,90%	16/12/2021	ACD	220	242,0	22,0	110,00%	Encours	242,0
69	TPCI 5,90% 2022-2037	5,90%	01/02/2022	ACD	150	165,0	15,0	110,00%	Encours	165,0
70	TPCI 5,75% 2022-2037	5,75%	22/03/2022	ACD	200	205,8	5,8	102,90%	Encours	205,8
71	TPCI 5,75% 2022-2037	5,75%	29/04/2022	ACD	300	316,4	16,4	105,45%	Encours	316,4
72	TPCI 5,75% 2022-2032	5,65%	15/06/2022	ACD	150	150,1	0,1	100,04%	Encours	131,3
73	TPCI 5,65% 2022-2029	5,65%	29/07/2022	ACD	75	82,5	7,5	109,93%	Encours	71,9
74	TPCI 5,75% 2022-2032	5,75%	29/07/2022	ACD	75	82,1	7,1	109,46%	Encours	73,7
75	TPCI 5,85% 2022-2042	5,85%	29/07/2022	ACD	50	55,0	5,0	110,00%	Encours	53,4
76	TPCI 5,65% 2022-2029	5,65%	07/10/2022	ACD	180	198,0	18,0	110,00%	Encours	173,8
77	TPCI 5,75% 2022-2032	5,75%	07/10/2022	ACD	65	67,9	2,9	104,53%	Encours	63,1
78	TPCI 5,65% 2022-2029	5,65%	11/11/2022	ACD	350	350,0	-	100,00%	Encours	350,0
79	TPCI 5,65% 2022-2029	5,65%	13/12/2022	ACD	150	108,0	-42,0	71,97%	Encours	108,0
80	TPCI 5,75% 2023-2030	5,75%	28/02/2023	ACD	150	121,8	-28,2	81,19%	Encours	121,8
81	TPCI 6,00% 2023-2030	6,00%	17/05/2023	ACD	150	121,9	-28,1	81,24%	Encours	121,9
82	TPCI 5,90% 2023-2028	5,90%	31/07/2023	ACD	40	43,8	3,8	109,50%	Encours	43,8
83	TPCI 6,00% 2023-2030	6,00%	31/07/2023	ACD	80	80,8	0,8	101,00%	Encours	80,8
84	TPCI 5,90% 2023-2028	5,90%	12/10/2023	ACD	40	42,2	2,2	105,50%	Encours	42,2
85	TPCI 6,00% 2023-2030	6,00%	12/10/2023	ACD	70	76,8	6,8	109,71%	Encours	76,8
86	TPCI 5,90% 2023-2028	5,90%	14/12/2023	ACD	70	74,4	4,4	106,29%	Encours	74,4
87	TPCI 6,00% 2023-2030	6,00%	14/12/2023	ACD	50	49,7	-0,3	99,40%	Encours	49,7
88	TPCI 5,90% 2024-2029	5,90%	25/03/2024	ACD	100	77,1	-22,9	77,10%	Encours	77,1
89	TPCI 6,00% 2024-2031	6,00%	25/03/2024	ACD	70	77,0	7,0	110,00%	Encours	77,0
90	TPCI 5,90% 2024-2029	5,90%	19/07/2024	ACD	215	101,6	-113,4	47,26%	Encours	101,6
91	TPCI 6,00% 2024-2031	6,00%	19/07/2024	ACD	145	77,4	-67,6	53,38%	Encours	77,4
92	TPCI 5,90% 2024-2029	5,90%	26/08/2024	ACD	80	67,6	-12,4	84,50%	Encours	67,6
93	TPCI 6,00% 2024-2031	6,00%	26/08/2024	ACD	70	69,1	-0,9	98,71%	Encours	69,1
94	TPCI 5,90% 2024-2029	5,90%	19/11/2024	ACD	50	16,8	-33,2	33,60%	Encours	16,8
95	TPCI 6,00% 2024-2031	6,00%	19/11/2024	ACD	40	29,9	-10,1	74,75%	Encours	29,9
96	TPCI 5,90% 2025-2030	5,90%	06/03/2025	ACD	240	233,8	-6,2	97,41%	Encours	233,8
97	TPCI 6,00% 2025-2032	6,00%	06/03/2025	ACD	160	222,8	62,8	139,24%	Encours	222,8
98	TPCI 5,90 % 2025-2030	5,90%	05/08/2025	ACD	120	217,6	97,6	181,34%	Encours	217,6
99	TPCI 6,00% 2025-2032	6,00%	05/08/2025	ACD	80	154,8	74,8	193,54%	Encours	154,8
100	TPCI 5,60 % 2025-2030	5,60%	18/12/2025	ACD	80	93,6	13,6	117,00%	Encours	93,6
101	TPCI 5,85% 2025-2032	5,85%	18/12/2025	ACD	70	111,7	41,7	159,57%	Encours	111,7
TOTAL					8 924,5	10 252,6	1 150,4			6 065,9

3

ENVIRONNEMENT
ECONOMIQUE
ET FINANCIER

3.1 RAPPEL DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE EN 2024

SECTEUR REEL

Sur le plan international, l'économie mondiale a été confrontée, en 2024, à des facteurs qui ont impacté négativement sa reprise. Il s'agit notamment de l'intensification des conflits en Ukraine et au Moyen Orient, de la persistance de l'inflation, des phénomènes météorologiques extrêmes, de la fragmentation géoéconomique persistante, et des conditions de financement qui sont restées difficiles malgré l'assouplissement progressif des taux directeurs dans certains pays.

Dans ce contexte, selon les dernières estimations et prévisions du Fonds Monétaire International (FMI), publiées dans les Perspectives de l'Economie Mondiale (PEM) en avril 2025, la croissance de l'économie mondiale s'est établie à 3,3% en 2024 comme en 2023. Cette croissance s'est manifestée tant dans les pays avancés (+1,8% en 2024 contre +1,7% comme en 2023) que dans les pays émergents et pays en développement (+4,3% en 2024 contre 4,4% en 2023). Quoiqu'à un niveau toujours élevé, l'inflation a décéléré, passant de 6,7% en 2023 à 5,7% en 2024.

En 2025, la croissance mondiale devrait ralentir à 2,8% avant de remonter à 3,0% en 2026. Ces projections de la croissance mondiale restent inférieures à la moyenne annuelle historique (2000–19) de 3,8 %, en raison du retrait des dispositifs d'appui budgétaire, de l'intensification de la guerre commerciale et des conflits géopolitiques, ainsi que de la faiblesse de la croissance tendancielle de la productivité. Les pays avancés devraient voir leur croissance économique passer de 1,8% en 2024, à +1,4% en 2025, et 1,5% en 2026). Quant aux pays émergents et aux pays en développement, ils devraient connaître une croissance de 3,7% en 2025 et de 3,9% en 2026, mais des disparités seront observées d'une région à l'autre.

S'agissant spécifiquement de l'Afrique subsaharienne, la croissance économique, estimée à 4,0% en 2024, s'établirait à 3,8% en 2025 et 4,2% en 2026.

Par ailleurs, l'inflation continuerait de décélérer dans la plupart des pays du monde. Le taux d'inflation mondial se situerait à 4,3% en 2025.

Sur le plan national,

Après un taux de croissance de 6,5% en 2023, l'économie ivoirienne a progressé de 6,0% en 2024, en lien avec la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025, notamment le maintien de la stabilité socio-politique et sécuritaire, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance.

Ainsi, les évolutions sectorielles de l'offre et de la demande en 2024 se présentent comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire a connu une hausse de 2,6% contre une baisse de 2,1% en 2023 en relation avec l'augmentation de l'agriculture d'exportation (+1,4%), de l'agriculture vivrière (+4,3%) et de la pêche (+8,3%).

La hausse de l'agriculture d'exportation a résulté de la vitalité des productions de cacao (+3,7%), de café (+53,8%), de coton graine (+47,3%), de caoutchouc (+3,8%) et d'ananas (+7,0%), tandis qu'un repli des productions d'anacarde (-22,9%), de bananes dessert (-5,3%) et d'huile de palme (-11,8%) a été enregistré.

L'accélération des productions du binôme café-cacao résulte d'une reprise liée à la normalisation des conditions climatiques après l'impact négatif du phénomène « El niño » sur les campagnes en 2022-2023. La reprise de la production caféière intervient également après un repos végétatif sur la campagne 2022-2023. Par ailleurs, ces cultures bénéficient de l'amélioration des prix aux producteurs.

La progression de la production de coton graine a résulté aussi bien de la mise en œuvre réussie d'une formule de produit phytosanitaire innovante qui combat efficacement les « jassides » qui ont décimé des plantations entières sur la campagne 2022-2023 que de l'augmentation du rendement moyen à l'hectare. En effet, le rendement moyen à l'hectare est passé de 575 kg/ha en 2023 à 886 kg/ha en 2024.

La filière ananas a continué de profiter des avantages du PURGA 2 qui a permis de (i) labourer 167 hectares de parcelles cultivables, (ii) mettre en place 65 hectares d'ananas variété MD2 avec une estimation de production de 3 250 tonnes, (iii) acquérir des pesticides, du matériel et des équipements agricoles et (iv) distribuer des pesticides et des engrais aux producteurs.

Quant à la production de noix de cajou, elle s'est contractée en raison, non seulement de la baisse des prix au niveau international mais également des effets néfastes du changement climatique.

Concernant l'agriculture vivrière, sa croissance a découlé principalement de la hausse des différentes productions céréalières (+16,0%) notamment le riz (+18,4%), le maïs (+15,8%) et le sorgho (+1,7%).

L'accroissement de la production du riz est lié à la fois à une extension des superficies emblavées et à une intensification de la culture avec un meilleur rendement par hectare.

La hausse de la production de maïs a découlé (i) de l'appui à la filière à travers la production et la distribution de semences de maïs aux producteurs, (ii) de la maîtrise des attaques de la chenille légionnaire sur les pieds de maïs et (iii) de la distribution des intrants (matériel végétal et engrais) dans le cadre de 2PAU-CI (Projet de programme agricole d'urgence en Côte d'Ivoire).

Quant à la production de sorgho, elle a été impactée par (i) les efforts de mécanisation de la filière, (ii) la distribution de matériel roulant, (iii) le traitement efficace des jassides et (iv) le soutien aux producteurs de la filière maraîchère à travers le Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrières (PDC2V).

Le secteur secondaire a progressé de 5,8% en 2024 après la hausse de 18,5% en 2023. Cette croissance est en lien avec la hausse de l'énergie (+2,6%), des industries agroalimentaires (+1,2%), des autres industries manufacturières (+8,9%), de l'extraction minière (+13,9%) et des produits pétroliers (+14,7%), malgré le repli des BTP (-1,1%).

La croissance de l'extraction minière a découlé du dynamisme des productions de pétrole brut (+50,2%), d'or (+15,5%) et de bauxite (+203,8%) en dépit de la baisse des productions de manganèse (-12,1%), de diamant (-71,4%), de gaz (-7,4%) et de nickel (-40,2%).

La production de pétrole brut a bénéficié du renforcement de l'exploitation du champ « baleine » entré en production à partir du mois d'août 2023. L'extraction aurifère a profité de la mise en production de la mine de Gregbeu dans le département de Zoukougbeu, de la bonne tenue du cours de l'or, de l'entrée en production de la mine d'or de Lafigué et du renforcement des mesures de contrôle des exploitations minières.

Suspendue en 2021, la production de bauxite a bénéficié de la mise en activités de la mine de Bongouanou au cours du dernier trimestre 2022 avec une production de 607 675 tonnes au 31 décembre 2024 contre 200 010 tonnes en 2023.

Quant à la production de nickel, elle a chuté en raison de la saison des pluies pendant laquelle les activités d'extraction de minerais ont été suspendues pour un peu plus de deux (02) mois. Par ailleurs, des stocks ont été constitués en 2023 en raison d'un contexte défavorable du marché nickel, occasionnant les méventes.

S'agissant de la production de diamant, elle a pâti de l'épuisement des réserves diamantifères de type alluvionnaire et le nombre limité d'exploitation du diamant par la méthode semi-industrielle au regard de la récente réforme initiée dans le secteur.

La hausse des produits pétroliers a été soutenue par la hausse de la consommation nationale et des exportations.

L'accélération de la production de la branche énergie a résulté de la poursuite de la mise en œuvre globale des différents projets d'investissements notamment l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix électrique de la Côte d'Ivoire.

La régression des activités des BTP est en lien avec l'accélération et l'achèvement en 2023 d'un grand nombre de projets contenus dans le PND 2021-2025 compte tenu de leur rapport avec l'organisation de la CAN 2023 en janvier 2024.

L'activité du secteur tertiaire est ressortie en hausse de 6,7% en 2024, après la progression de 3,6% en 2023, grâce au dynamisme des transports (+6,3%), des télécommunications (+6,8%), du commerce (+5,9%) et des autres services (+7,6%).

L'activité de transport a bénéficié de l'évolution favorable du transport aérien, en lien avec l'impact des investissements réalisés dans le secteur. Il s'agit notamment de l'acquisition par la compagnie Air Côte d'Ivoire de 5 nouveaux avions et la réhabilitation de l'aéroport de Korhogo. S'agissant du transport maritime, il a tiré avantage de la reprise des activités de stockage, d'entreposage et surtout à la baisse des coûts du fret. Le transport terrestre (+10,3%), quant à lui, a connu une vitalité du trafic de marchandises et de personnes.

L'activité des télécommunications a été impactée par les investissements réalisés dans le cadre de la Stratégie Nationale du Numérique.

Le commerce a connu une croissance importante grâce à la hausse des marges à l'export, qui a résulté de la progression des prix des matières premières.

En effet, l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail et de gros des produits intermédiaires non agricoles a affiché une évolution à la hausse.

Les autres services ont été en hausse grâce à la bonne tenue de l'ensemble de ses composantes que sont, les services financiers et assurances, les entretiens et réparations divers, l'hôtellerie et le tourisme.

La production du secteur non marchand a augmenté de 8,3% après +5,1% en 2023, en raison d'une part, des effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous et d'autre part, en lien avec les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre des plans de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire.

Les droits et taxes nets de subventions sont ressortis en hausse de 7,4% après 7,5% en 2023, grâce aux différentes réformes d'administration et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique.

Au niveau de la demande, la croissance a été tirée par le dynamisme des investissements (+5,8% après +8,3% en 2023) et de la consommation finale (+4,0% contre +5,3% en 2023).

La consommation finale a tiré avantage de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d'emplois.

Les investissements ont bénéficié du renforcement du réseau routier et des outils de production dans le secteur industriel et de la construction.

Ainsi, le taux d'investissement global est ressorti à 23,1% du PIB comme en 2023. Le taux d'investissement public s'est établi à 7,8% après 8,3% en 2023.

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services ont stagné à 0,2% après 5,1% en 2023. Cette stagnation est en lien avec l'accélération et l'achèvement en 2023 d'un grand nombre de projets contenus dans le PND 2021-2025 compte tenu de leur rapport avec l'organisation de la CAN 2023 en janvier 2024.

Les exportations de biens et services ont connu une hausse de 6,4% après 2,5% en 2023, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

L'inflation a décéléré pour se situer à 3,5%. Elle reste toutefois supérieure au maximum de 3,0% de la norme de la zone UEMOA, en lien avec le maintien des prix élevés des produits énergétiques au niveau international et des produits alimentaires au niveau local.

Tableau 1 : Croissance par secteur d'activités en 2024

	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Non Marchand	Droits et taxes	PIB Total
Croissance (%)	2,6	5,8	6,7	8,3	7,4	6,0

Source : MEPD/DGE

FINANCES PUBLIQUES

L'année 2024 a été le début de la réduction progressive du déficit budgétaire global qui s'est établi à 4,0% du PIB en 2024, après 5,2% en 2023. Cette réduction a été possible grâce à l'amélioration du recouvrement des recettes intérieures et à une maîtrise des dépenses.

Ainsi, la situation des finances publiques en 2024 a été marquée par une augmentation des recettes totales et dons, ainsi que des dépenses totales et prêts nets de 11,5% et 4,6% respectivement.

Les recettes totales et dons sont ressortis à 8 663,5 milliards (16,4% du PIB). La pression fiscale a connu une progression de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2023 pour se situer à 13,8% du PIB. Ainsi, les recettes fiscales se sont affichées à 7 271,8 milliards, en hausse de 11,7%. Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils se sont établis à 10 757,2 milliards en 2024 (20,5% du PIB) contre 10 279,8 milliards (21,5% du PIB) exécutés en 2023.

BALANCE DES PAIEMENTS

En 2024, le déficit courant s'est significativement réduit, atteignant 4,2% du PIB, contre 8,2% en 2023, soit une amélioration de 1 742 milliards (passant de -3 944,4 milliards à -2 202,4 milliards de FCFA). Cette amélioration résulte principalement de la performance des exportations de biens (+19%) combinée à une contraction des importations de biens (-2%), augmentant ainsi l'excédent de la balance commerciale.

Pour financer ce déficit, le compte financier a enregistré une mobilisation plus soutenue des investissements directs étrangers, ainsi que des investissements de portefeuille. Son solde s'est établi à -7,4% du PIB.

En conséquence, il est estimé un excédent du solde

global de la balance des paiements de 3,3 % du PIB (1 731,2 milliards de FCFA), après un déficit enregistré en 2023 (-2,5% du PIB).

STATISTIQUES MONÉTAIRES

Les statistiques monétaires en 2024 se sont caractérisées par un accroissement de la masse monétaire au sens large (M2) de 13,6%, attribuable à la progression des créances intérieures de 12,3% et des actifs extérieurs nets de 67,1%. Les créances intérieures ont bénéficié du dynamisme, à la fois, des encours des créances nettes sur l'Administration Centrale (+13,8%) et des créances sur l'économie (+11,5%) qui ont tiré avantage de l'opérationnalisation effective de la société de garantie des crédits aux Petites et Moyenne Entreprises (PME).

Au niveau des composantes de la masse monétaire au sens large, les dépôts dans les banques ont augmenté de 16,4% et la monnaie fiduciaire de 12,9%. La part des dépôts dans la masse monétaire s'est située à 77,5% tandis que celle de la circulation fiduciaire a été de 22,5%. Les créances à l'économie sont ressorties à 24,1% du PIB.

3.2 PREVISIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES EN 2025

SECTEUR REEL

Après un taux de croissance de 6,0% en 2024, l'économie ivoirienne devra bénéficier de la stabilité socio-politique et se situer à 6,5 % en 2025, en lien avec la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025, notamment la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et des investissements dans les secteurs moteurs de croissance.

L'évolution du PIB réel suivant ses composantes se présenterait comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait connaître une hausse de 5,4% (contre 2,6% en 2024) en relation avec l'augmentation de l'agriculture d'exportation (+5,5%), de l'agriculture vivrière (+5,4%) et de la pêche (+5,2%). La hausse de l'agriculture d'exportation résulterait de la progression des différentes productions notamment celles de cacao (+5,8%), de bananes dessert (+3,4%), de coton graine (+1,1%), de caoutchouc (+3,0%), et d'anacarde (+21,7%). En revanche, la production de café (-44,5%) serait en repli. Ce dynamisme découlerait des retombées des investissements réalisés dans le secteur agricole (PNIA 2 et PURGA 2) et de la bonne orientation des organisations professionnelles dans les différents secteurs.

Le secteur non marchand devrait croître de 7,2% après 8,3% en 2024. Il bénéficierait, notamment des effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 7,7% après 7,4% en 2024 grâce aux différentes réformes d'administration et de politique fiscales, ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique.

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+9,8% après +5,8% en 2024) et de la consommation finale (+4,5% contre +4,0% en 2024). La consommation finale bénéficierait de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d'emplois.

Les investissements continueraient de bénéficier du renforcement du réseau routier, des outils de production dans le secteur industriel et de la construction.

Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 23,7% du PIB contre 23,1% en 2024. Le taux d'investissement public s'établirait à 8,1% après 7,8% en 2024.

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services

s'afficheraient en hausse de 6,4% contre 0,2% en 2024 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

Les exportations de biens et services connaîtraient une hausse de 9,2% après 4,6% en 2024, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

L'inflation se situerait 3,0%, respectant la norme communautaire, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles, à un meilleur approvisionnement des marchés, et à la poursuite de la surveillance du respect des prix plafonnés des produits de grande consommation.

FINANCES PUBLIQUES

Les projections des finances publiques en 2025 tablent sur l'amélioration continue du solde budgétaire global. Le déficit du solde budgétaire ressortirait à 3,0% contre 4,0% en 2024, en lien notamment avec l'amélioration de la pression fiscale qui s'établirait à 14,9% du PIB, contre 13,8. en 2024.

Les recettes totales et dons atteindraient 10 025,0 milliards (17,3% du PIB) contre 8 663,5 milliards en 2024 (16,4% du PIB). Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils seraient contenus et s'établiraient à 11 784,4 milliards en 2025 (20,5% du PIB) contre 10 757,2 milliards (20,8% du PIB) en 2024.

BALANCE DES PAIEMENTS

En 2025, le solde global devrait être excédentaire à 3,0% du PIB, correspondant à une entrée nette de devises de 1 737,4 milliards de FCFA. Cette amélioration se justifierait principalement par la réduction du déficit des transactions courantes qui s'afficherait à 1,9% du PIB (-1 069,5 milliards) contre -2 202,4 milliards en 2024, en lien avec une augmentation de l'excédent de la balance des biens. En effet les exportations augmenteraient plus vite que les importations (20,9% contre 3,7%).

STATISTIQUES MONÉTAIRES

En 2025, la masse monétaire au sens large (M2) progresserait de 11,7%, sous l'effet d'un accroissement combiné des créances intérieures (+10,2%) et des actifs extérieurs nets (+39,5%). Les créances intérieures bénéficieraient de l'augmentation aussi bien des créances sur l'économie (+12,5%) que des créances nettes sur l'Administration Centrale (+6,1%). Les créances à l'économie ressortiraient à 24,8% du PIB.

3.3 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR L'ANNÉE 2026

SECTEUR REEL

Les principales hypothèses qui sous-tendent la croissance du PIB en 2026 prennent en compte, le maintien de la stabilité socio-politique, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la persistance dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs porteurs de croissance. De façon spécifique, il s'agit de :

- la poursuite de la mise en œuvre du Plan Stratégique Côte d'Ivoire (PSCI) 2030, à travers le renforcement de la qualité des institutions et la bonne gouvernance ;
- le renforcement de la confiance des opérateurs du secteur privé dans le cadre des discussions Gouvernement-secteur privé ;
- la densification des politiques d'attractivité et d'accroissement des investissements directs étrangers ;
- la non aggravation des conflits au niveau mondial et la mitigation des répercussions sur l'économie nationale ;
- le renforcement du cadre de financement des PME et PMI ;
- l'affermissement de la trésorerie de l'Etat.

Ainsi, le taux de croissance s'établirait à 6,6%.

L'évolution des composantes du PIB réel se présenterait comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait connaître une hausse de 4,4% après une hausse de 5,4% en 2025 en relation avec la hausse de l'agriculture vivrière (+5,5%), de l'agriculture d'exportation (+3,8%) et de la pêche (+7,9%). Ce dynamisme découlerait des retombées des investissements dans le secteur agricole (PNIA 2 et PURGA 2) et de la bonne orientation des organisations professionnelles dans les différents secteurs.

Le secteur secondaire progresserait de 7,6% en 2026 après la hausse de 6,4% en 2025. Cette progression serait en lien avec la hausse de l'ensemble de ses composantes que sont les BTP (+9,6%), l'énergie (+6,1%), les industries agroalimentaires (+6,5%), les autres industries manufacturières (+5,6%), l'extraction minière (+11,7%) et les produits pétroliers (+4,0%). Ce secteur bénéficierait surtout de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production (pétrole, or, Nickel, électricité etc.) et de la croissance de la demande des produits dérivés.

Le secteur tertiaire ressortirait en hausse de 6,4% en 2026 contre 6,6% en 2025, grâce à la vitalité des transports (+6,0%), des télécommunications (+6,3%), du commerce (+6,0%) et des autres services (+7,0%). Cette dynamique serait la résultante des performances enregistrées au niveau des secteurs primaire et secondaire.

Le secteur non marchand afficherait une hausse de 7,3% en 2026 contre 7,2% en 2025, en raison des effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en accroissement de 8,0% en 2026 après 7,7% en 2025 grâce aux différentes réformes d'administration en cours et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique dans un contexte de lutte contre la vie chère.

Au niveau de la demande :

La croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+10,3% après +9,8% en 2025) et l'affermissement de la consommation finale (+5,4% après 4,5% en 2025).

La consommation finale bénéficierait de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d'emplois.

Les investissements continueraient de bénéficier du renforcement du réseau routier et des outils de production dans le secteur industriel et de la construction.

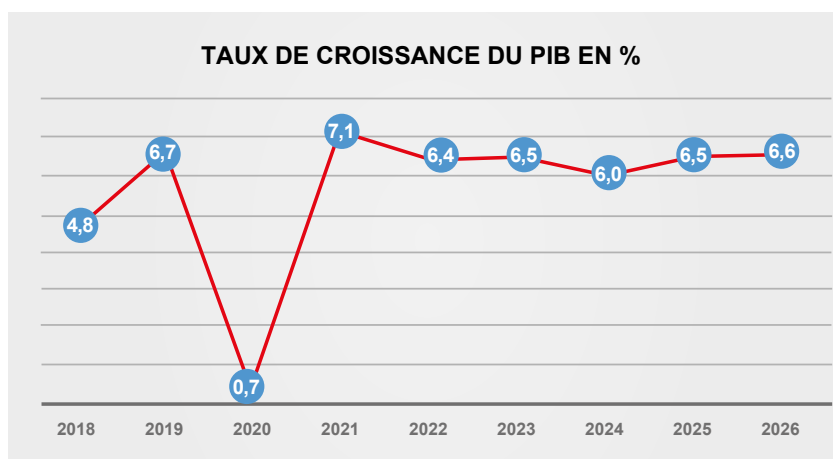
Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 24,4% du PIB contre 23,7% en 2025. Le taux d'investissement public s'établirait à 8,4% contre 8,1% en 2025.

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services s'afficheraient en hausse de 1,5% après 6,4% en 2025 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

Les exportations de biens et services connaîtraient une augmentation de 2,6% après une hausse de 9,2% en 2025, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

Le taux d'inflation se situerait à 2,8%, respectant la norme communautaire, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles, à un meilleur approvisionnement des marchés et à la poursuite de la politique de lutte contre la cherté de la vie.

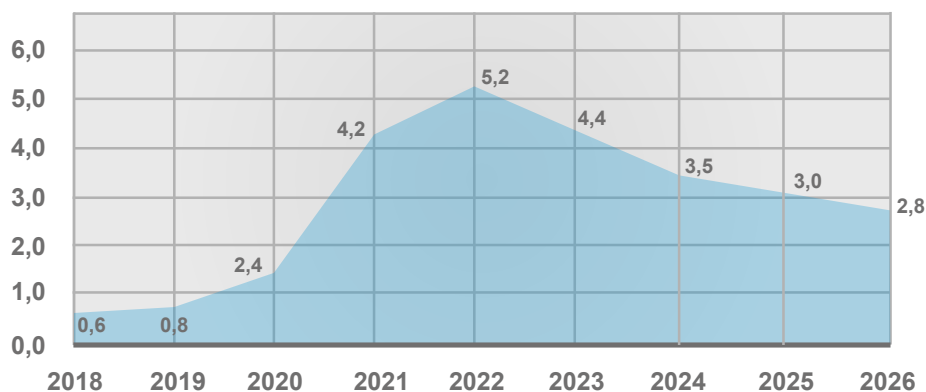
Graphique 1 : Taux de croissance du PIB réel (en %), 2018-2026



Source : MEPD/DGE/DPPSE

Graphique 2 : Evolution de l'inflation, 2018-2026

Inflation (IHPC) moyenne annuelle %



Source : MEPD/DGE/DPPSE

FINANCES PUBLIQUES

Les prévisions des finances publiques en 2026 tableraient sur la consolidation du solde budgétaire global. En effet, le déficit du solde budgétaire ressortirait à 3,0% comme en 2025.

Les recettes totales et dons atteindraient 11 127,1 milliards (17,6%) contre 10 025,0 milliards en 2025 (17,3% du PIB). Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils seraient contenus et s'établiraient à 13 049,6 (20,6% du PIB) en 2026, soit une progression de 1 265,2 milliards par rapport à 2025.

La pression fiscale devrait ressortir à 15,3% du PIB.

Cette embellie de la situation financière montre que le pays reste sur une trajectoire économique positive qui devra être renforcée pour accélérer la transformation structurelle de son économie telle qu'envisagée dans la nouvelle stratégie Côte d'Ivoire 2030. Pour ce faire, le pays devrait investir davantage dans de nouveaux domaines à fort potentiel de création de richesses et d'emplois de qualité. Ceux-ci permettraient d'inclure et de générer des dividendes pour les femmes et les couches sociales les plus défavorisées, y compris celles vivant dans les zones rurales les plus reculées.

En matière d'endettement, le Gouvernement continuera de privilégier les sources concessionnelles de financement. Cependant, pour la réalisation de certains investissements, une enveloppe de financement non concessionnel sera nécessaire. Dans l'ensemble, le Gouvernement entend s'assurer que tous les emprunts publics, y compris ceux non concessionnels, soient contractés dans le cadre de la politique nationale d'endettement afin de préserver la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques.

BALANCE DES PAIEMENTS

En 2026, bien que le déficit des transactions courantes soit réduit par rapport à 2025, le solde global devrait être excédentaire à 2,5% du PIB, une diminution par rapport à 2025, correspondant à une entrée nette de 1 552,8 milliards. Cette

dégradation se justifierait principalement par une moindre entrée des capitaux (-3,7% contre -4,7%).

STATISTIQUES MONÉTAIRES

En 2026, la masse monétaire au sens large (M2) progresserait de 10,7%, sous l'effet d'un accroissement combiné des créances intérieures (+11,7%) et des actifs extérieurs nets (+25,3%). Les créances intérieures bénéficieraient de l'augmentation aussi bien des créances sur l'économie (+10,9%) que des créances nettes sur l'Administration Centrale (+10,0%). Les créances à l'économie ressortiraient à 25,6% du PIB.

3.4 RISQUES SOCIO-POLITIQUES ET SECURITAIRES

3.4.1 Les risques socio-politiques

Il s'agit principalement des risques liés au climat politique et aux remous sociaux. En effet, l'histoire récente de la Côte d'Ivoire a été marquée par des périodes de crises socio-politiques et militaires, qui ont impacté les agrégats macroéconomiques. Le taux de croissance du PIB est ressorti en 2000 à environ -2,9% à la suite du coup d'Etat de 1999. De même, la crise post-électorale de 2011 a entraîné une baisse de la croissance économique qui s'est établie à -6,6%.

Aussi, les manifestations politiques survenues lors des élections présidentielles de 2020 ont entraîné une baisse de l'activité économique. Pour prévenir ces facteurs de risques, des mesures d'atténuation sont proposées en vue de maintenir un climat social et politique apaisé.

Il s'agit de :

- renforcer le dialogue social et politique et la cohésion nationale ;
- respecter les engagements pris dans le cadre de la trêve sociale et maintenir le dialogue entre le Gouvernement et les syndicats;
- impliquer davantage la société civile (ONG, rois et chefs traditionnels et guides religieux etc...) dans le dialogue politique ;
- améliorer la communication sur les dénouements majeurs de la vie de la nation à l'endroit des populations.

3.4.2 Les risques sécuritaires

Les attaques djihadistes persistantes dans les pays sahéliens frontaliers de la Côte d'Ivoire laissent peser des risques de nouvelles attaques sur le territoire national. La matérialisation de ces attaques entraînerait une dégradation de l'environnement des affaires et engendrerait une baisse des recettes fiscales et une hausse des dépenses militaires en raison respectivement du dysfonctionnement des services fiscaux et douaniers et de la mise en œuvre d'un dispositif national de veille.

Par ailleurs, la situation géographique de la Côte d'Ivoire par rapport à sa façade maritime, expose ses activités maritimes à des attaques éventuelles de pirates qui sont à prendre en compte.

La survenance de tels évènements pourrait entamer la confiance des investisseurs, provoquer un ralentissement du secteur des services, et avoir par conséquent un effet négatif sur l'économie nationale et les finances publiques.

Face à ces risques des mesures d'atténuation sont proposées :

- poursuivre l'application des mesures et activités définies par la loi de programmation militaire ;
- renforcer le fonctionnement de l'Académie Internationale de Lutte contre le Terrorisme ;
- renforcer les mécanismes de sécurité pour prévenir toute attaque terroriste et maintenir un climat de paix qui rassure les investisseurs ;
- améliorer la stratégie de veille sécuritaire afin d'être alerté et de mettre en œuvre les mesures adéquates en cas de survenance d'une situation d'insécurité ;
- poursuivre les activités du Conseil National de Sécurité ;
- renforcer la coopération transfrontalière pour mutualiser les actions afin d'assurer la sécurité dans la sous-région ;
- poursuivre le renforcement des capacités des agents chargés de la lutte antiterroriste ;
- poursuivre la sensibilisation des populations en vue de dénoncer toute activité ou toute personne susceptible d'actes de terrorisme.

4

STRATEGIE DE LA DETTE À MOYEN TERME

Les autorités ivoiriennes ont inscrit la gestion de la dette publique dans un cadre dynamique conforme aux standards internationaux notamment en matière de nouveaux financements. Par conséquent, la mobilisation des ressources d'emprunts est désormais encadrée par la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) formulée chaque année, consolidée par l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD).

L'objectif général de la gestion de la dette publique est de satisfaire les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement aux moindres coûts possibles en maintenant un niveau de risque prudent. Il s'agit de manière spécifique d'allonger les maturités des titres publics, de réduire le coût des emprunts, de renforcer le recours aux emprunts semi concessionnels, de recourir au marché international de la dette souveraine, de limiter le risque de taux de change, et de privilégier les financements extérieurs dans le cadre des projets structurants.

La SDMT 2026-2030 consistera à combler les besoins bruts de financement de l'Etat en moyenne, à hauteur de 32% par des financements extérieurs et 68% par des financements intérieurs sur la période.

Les financements extérieurs attendus sur toute la période de projection sont composés de (18%) de ressources concessionnelles, (45%) de ressources semi-concessionnelles et (37%) de ressources commerciales.

Les emprunts intérieurs seront émis à hauteur de 10% sous forme d'instruments de court terme (CT), à hauteur de 50% sous forme d'instruments de moyen terme (MT), à hauteur de 40% sous forme d'instruments de long terme (LT).

Cette répartition répond à la volonté du Gouvernement d'allonger la maturité des emprunts intérieurs. Cette stratégie, bien que présentant un coût financier important, inévitable en raison du niveau élevé des investissements, permet de réduire considérablement les risques, notamment le risque de refinancement auquel la dette est fortement exposée. A fin 2025, le ratio dette/PIB de l'administration centrale était de 58,6% en deçà du seuil de 70% défini pour l'UEMOA.

En définitive, la Côte d'Ivoire s'est inscrite dans une démarche de gestion de la dette publique qui répond aux normes internationales par (i) la mise en place du nouveau cadre institutionnel, (ii) l'encadrement et le suivi de l'endettement à travers la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT), (iii) l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD), (iv) le respect de ses engagements vis-à-vis de ses créanciers, et enfin (v) la notation de sa dette souveraine.

Toutes ces réformes lui ont permis d'améliorer son image auprès de ses créanciers officiels et privés et d'être présente sur le marché financier.

5

**RENSEIGNEMENTS A
CARACTERE GENERAL
CONCERNANT
L'EMETTEUR**

5.1 PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCEMENTS

L'émetteur est l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par la Direction Générale des Financements (DGF). La DGF est une administration régie par le décret n° 2023- 960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget tel que modifié par le décret n° 2025-89 du 12 février 2025.

5.1.1 Mission

La Direction Générale des Financements est chargée de :

- élaborer la politique nationale d'endettement public et la stratégie de gestion de la dette publique;
- émettre des emprunts sur le marché financier régional ou le marché international des capitaux, soit directement, soit par l'intermédiaire d'institutions financières spécialisées;
- négocier les termes financiers et juridiques des emprunts intérieurs et extérieurs, en liaison avec les services compétents du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- gérer la dette publique;
- négocier et de gérer les dons ;
- instruire les demandes de rétrocession de prêts ou d'octroi de garantie de l'Etat ou de ses démembrements ;
- assurer la préparation technique et administrative des négociations;
- mobiliser les financements extérieurs ;
- coordonner la politique et la gestion de la trésorerie ;
- suivre la dette des entreprises publiques, des Collectivités Territoriales et des autres démembrements de l'Etat, en liaison avec les services compétents du ministère en charge du Budget et du portefeuille de l'Etat ;
- participer au suivi des partenariats publics-privés, en liaison avec le Comité National de Pilotage des Partenariats publics-privés, en abrégé CNP PPP ;
- préparer, en relation avec les services en charge de la planification des investissements publics et de la programmation budgétaire, les requêtes de financement adressées aux

partenaires Techniques et Financiers, en abrégé PTF ;

- coordonner les relations avec les Ministères sectoriels et les PTF en matière de suivi des projets et programmes ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques, programmes et réformes financiers inscrits dans les conventions signées avec les PTF, notamment dans le cadre des appuis budgétaires et d'assurer le suivi des indicateurs et critères de décaissements ;
- piloter, en relation avec la Direction Générale de l'économie et de la Coopération, l'organisation des missions de suivi et d'évaluation des projets et programmes financés sur ressources extérieures et coordonner le suivi de la mise en œuvre des recommandations et l'information sur les résultats ;
- piloter les audits financiers et comptables des projets d'investissement financés sur ressources extérieures, d'évaluer les résultats et de suivre la mise en œuvre des recommandations ;
- assurer l'appui-conseil aux projets et programmes sur les procédures des bailleurs de fonds et sur la programmation des activités des projets;
- prospecter de nouvelles sources de financements innovants.

5.1.2. Organisation

La Direction Générale des Financements est dirigée par un Directeur Général qui relève de l'autorité directe du Ministre en charge des Finances et du Budget.

La Direction Générale des Financements comprend des Directions Centrales, un Service des Affaires Juridiques et un Service Communication, Archives et Documentation.

Les Directions Centrales sont :

- la Direction de la Négociation et de la Mobilisation des Financements Privés et de Marché;
- la Direction de la Négociation et de la Mobilisation des Financements Bilatéraux et

Multilatéraux ;

■ la Direction du Suivi des Financements et de la Gestion de la Dette ;

■ la Direction du Suivi et de l'Évaluation des performances des projets et Programmes ;

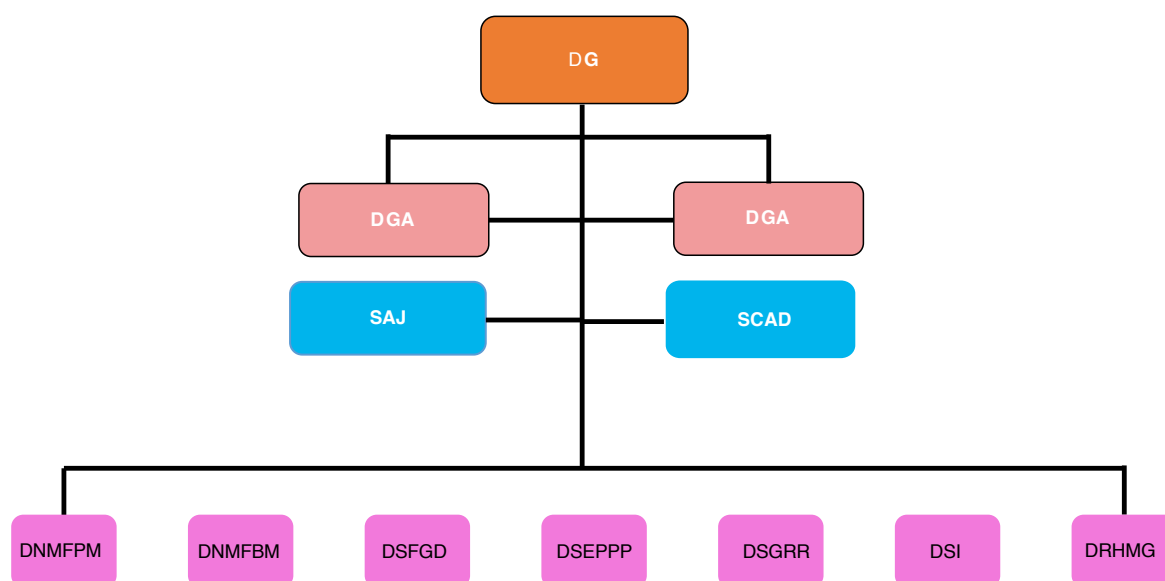
■ la Direction de la Stratégie, de la Gestion

des Risques et du Reporting;

■ la Direction des Systèmes d'Information ;

■ la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux.

Organigramme Direction Générale des Financements



LÉGENDE

DNMFPM : Direction de la Négociation et de la Mobilisation des Financements Privés et de Marché

DNMFBM : Direction de la Négociation et de la Mobilisation des Financements Bilatéraux et Multilatéraux

DSFGD : Direction du Suivi des financements et de la Gestion de la Dette

DSEPPP : Direction du Suivi et de l'Évaluation des Performances des Projets et Programmes

DSGRR : Direction de la Stratégie, de la Gestion des Risques et du Reporting

DSI : Direction des Systèmes d'Information

DRHMG : Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux

SAJ : Service des Affaires Juridiques

SCAD : Service Communication, Archives et Documentation

5.2 RÉFORMES EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en juin 2012, le Gouvernement s'est doté d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire en matière de gestion de la dette publique, conformément aux bonnes pratiques internationales et au règlement communautaire n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA. Ainsi, il a été créé un Comité National de la Dette Publique (CNDP) et un « guichet unique » de gestion de la dette publique organisé en front middle et back office. L'Etat de Côte d'Ivoire dispose également d'une loi organique portant politique nationale d'endettement et de question de la dette publique. Elle a été adoptée par les deux chambres du parlement (Assemblée Nationale et Sénat), le 06 juin 2024. Par ailleurs, la formulation d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et l'analyse régulière de la viabilité de la dette publique (AVD) ont été rendues systématiques.

5.2.1. Comité National de la Dette Publique (CNDP)

Le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a été créé par décret n°2011-424 du 30 novembre 2011. Il a pour principales missions de s'assurer que les besoins de financement de l'Etat sont satisfaits dans les limites de coût et risque fixées par le Gouvernement et adoptées par le Parlement. A cet effet, il est chargé d'élaborer la politique et la stratégie d'endettement en cohérence avec les autres politiques macroéconomiques, en vue de permettre à l'Etat d'atteindre ses objectifs de développement. Le CNDP est dorénavant le seul organe responsable de la formulation de la stratégie de gestion de la dette publique et du suivi de sa mise en œuvre. Il est présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances.

5.2.2. Formulation de la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT)

Depuis 2013, l'Etat de Côte d'Ivoire élabore une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). L'objectif principal de cette stratégie est de satisfaire les besoins de financement de l'Etat et de faire face à ses obligations de paiement au moindre coût possible à long terme, en maintenant les risques à un niveau prudent.

5.2.3. Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD)

L'analyse de viabilité est un exercice récurrent, réalisée chaque année depuis 2013 par le Comité National de la Dette Publique en vue de s'assurer de la soutenabilité du portefeuille de la dette. L'analyse de viabilité de la dette publique réalisée révèle les points suivants :

La dernière analyse de viabilité de la dette indique que la Côte d'Ivoire reste classée en « risques de surendettement global et extérieur modérés ». Toutefois, le portefeuille de la dette extérieure reste vulnérable à un choc négatif sur les recettes budgétaires hors dons. La politique d'endettement à moyen terme consistera à contenir l'évolution des différents ratios en-dessous de leurs seuils et à renforcer la résistance aux chocs extérieurs en créant des marges budgétaires.

5.3 RISQUE CREDIT DU PAYS

En 2014, les agences internationales de notation financière Moody's et Fitch ont attribué à la Côte d'Ivoire les notes B1 et B perspective positive. Ces notations sont le reflet des performances réalisées par le pays, aux plans économique, financier et socio-politique, au lendemain de la crise postélectorale. Au dernier trimestre 2015, la notation de la Côte d'Ivoire a été rehaussée, passant de B1 à Ba3 (Moody's) perspective stable et de B à B+ perspective stable (Fitch). Ces notes ont été confirmées par les agences de notation en 2017 et 2018 lors de la revue de la notation du pays. En 2019, Fitch a rehaussé la note passant de B+ perspective stable à B+ perspective positive tandis que Moody's a confirmé Ba3 perspective stable. Par ailleurs, les notes attribuées par les agences Moody's et Fitch en 2019 ont été maintenues pour l'année 2020. Le 6 juillet 2021, la Côte d'Ivoire a obtenu une notation inaugurale auprès de l'agence Standard & Poor's, ressortie à un niveau de « BB- », avec perspective stable. Le 19 juillet 2021, l'agence Fitch a quant à elle, rehaussé la note du pays de « B+ » avec perspective positive à « BB- » avec perspective stable. Ces notations s'ajoutent au « Ba3 » avec perspective stable établie par l'agence Moody's. La Côte d'Ivoire s'ancre maintenant fermement dans la catégorie de notation « double B » et se positionne parmi les pays les mieux notés d'Afrique, aux côtés du Botswana, du Maroc, de l'Afrique du Sud, ou de la Namibie.

Le 27 juin 2022, Moody's a relevé sa perspective de notation souveraine de la Côte d'Ivoire de stable positive et confirme sa notation de crédit de long-terme Ba3. En novembre 2022, cette note est maintenue. En mai et juin 2023, les agences S&P et Fitch Ratings ont maintenu la note de la Côte d'Ivoire BB-, perspective stable. Le 1er mars 2024, Moody's a rehaussé la notation de crédit de la Côte d'Ivoire, de Ba3 perspective positive à Ba2 avec perspective stable. La Côte d'Ivoire se positionne à présent comme le deuxième meilleur crédit d'Afrique subsaharienne, derrière le Botswana et aux côtés de l'Afrique du Sud, et rejoint la même catégorie de notation de pays comme le Brésil et le Vietnam. Le 17 mai 2024, l'agence Standard & Poor's a rehaussé la perspective associée à la notation de crédit de la République de Côte d'Ivoire, de BB- (Perspective Stable) à BB- (perspective positive) ; puis à BB avec une perspective stable depuis le 18 octobre 2024. Le 12 décembre 2025, l'agence Fitch ratings a rehaussé la note passant de BB- stable à BB perspective stable quant aux notes des agences S&P et Moody's elles ont été reconduites à la faveur des revues réalisées au cours du dernier trimestre 2025.

Ainsi, la Côte d'Ivoire renforce sa position de deuxième meilleur crédit d'Afrique Subsaharienne, derrière le Botswana (noté BBB+, perspective stable).

Par ailleurs, depuis le 15 octobre 2021, l'OCDE a rehaussé la classification annuelle risque pays de la Côte d'Ivoire, la faisant passer de 6 à 5. Cette notation vise à rendre compte du risque estimé des pays et à normaliser le niveau de prime de risque applicable par les agences de crédit export (ECA) des Etats membres de l'OCDE, et s'établit entre 0 (meilleure notation) et 7 (moins bonne). La note 5 a été maintenue en 2025. Cette classification est déterminée par un groupe d'experts en risque pays notamment d'un modèle quantitatif prenant en compte l'expérience de paiement du pays et sa situation financière.

La Côte d'Ivoire est ainsi l'un des deux seuls pays, sur 201, à avoir bénéficié d'un rehaussement de sa notation lors de cette mise à jour et se positionne à présent parmi les pays les mieux notés d'Afrique, à la 4e place derrière l'Afrique du Sud (4), le Maroc (3) et le Botswana (3). Par ailleurs, cette reclassification place le pays au même niveau que certaines grandes économies d'autres géographies (Brésil, Turquie, Jordanie).

Au titre de la notation CPIA de la Banque Mondiale, En 2024, le score de la Côte d'Ivoire s'est amélioré passant de 3,8 à 3,9. L'amélioration de la note est le résultat des réformes structurelles favorables dans tous les secteurs et la stabilité macroéconomique qui ont contribué à maintenir une croissance économique durable d'une gestion efficace et prudente des finances publiques et de la dette confirmant une amélioration des notations du risque souverain et la confirmation d'un risque modéré de surendettement.

ANNEXE

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT AUTORISATION DE L'OPÉRATION

MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU BUDGET

REPUBLICQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

ARRETE N° 000006 /MEFB/DGF DU 29 JAN. 2026
AUTORISANT LA DIRECTION GENERALE DES FINANCEMENTS A
EMETTRE LES EMPRUNTS OBLIGATAIRES TPCI 5,85% 2026-2033 ET
TPCI 6,00% 2026-2036

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET,

Vu la Constitution ;

Vu la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des marchés Financiers ;

Vu le Règlement n° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les Bons et Obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres ;

Vu la loi n°69-510 du 08 décembre 1969 autorisant le Gouvernement à approuver l'émission d'emprunts obligataires à lots ;

Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;

Vu la loi organique n° 2014-337 du 05 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des finances publiques ;

Vu le décret n° 2023-30 du 18 janvier 2023 portant nomination du Directeur Général des Financements ;

Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget tel que modifié par le décret N° 2025-89 du 12 février 2025 ;

Vu le décret n° 2026-07 du 21 janvier 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2026-08 du 23 janvier 2026 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

-2-

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Direction Générale des Financements est autorisée à émettre sur le marché financier régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), deux emprunts obligataires dénommés « TPCI 5,85% 2026-2033 » et « TPCI 6,00% 2026-2036 » pour un montant indicatif global de 400 milliards FCFA en raison de 250 milliards FCFA sur la maturité de 7 ans et 150 milliards sur celle de 10 ans. Ces montants intègrent des renouvellements d'échéances de 2026 qui seront précisées dans la note d'information.

La souscription à ces emprunts est ouverte aux investisseurs institutionnels, aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité. Les placements seront effectués par le consortium formé de Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) agréées par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA).

ARTICLE 2 : Les emprunts obligataires « TPCI 5,85% 2026-2033 » et « TPCI 6,00% 2026-2036 » seront représentés par des obligations de dix mille (10 000) FCFA assorties d'un taux d'intérêt annuel de 5,85% pour la maturité de 7 ans et 6,00% pour celle de 10 ans.

ARTICLE 3 : Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

ARTICLE 4 : Le remboursement des obligations se fera par amortissement constant annuel avec un différé de deux (2ans) pour la maturité de 7 ans et trois (3 ans) pour celle de 10 ans.

ARTICLE 5 : Les obligations porteront jouissance le premier jour ouvré suivant la date de clôture des souscriptions et rapporteront annuellement 585 FCFA par titre pour la maturité de 7 ans et 600 FCFA pour celle de 10 ans, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance des emprunts.

ARTICLE 6 : Les revenus des emprunts obligataires « TPCI 5,85% 2026-2033 » et « TPCI 6,00% 2026-2036 » sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur résident en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

ARTICLE 7 : La Direction Générale des Financements se réserve le droit de procéder, au remboursement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange, un an après la date de clôture des souscriptions.

ARTICLE 8 : La période de souscription sera précisée dans la note d'information des emprunts obligataires « TPCI 5,85% 2026-2033 » et « TPCI 6,00% 2026-2036 ».



-3-

ARTICLE 9 : Les emprunts obligataires « TPCI 5,85% 2026-2033 » et « TPCI 6,00% 2026-2036 » sont admis au refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

ARTICLE 10 : La Direction Générale des Financements est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le

29 JAN. 2026



Adama COULIBALY

AMPLIATIONS :

- | | |
|------------|---|
| - PR/Cab | 1 |
| - PM/Cab | 1 |
| - MFB/Cab | 1 |
| - DGF | 1 |
| - AMF-UMOA | 1 |
| - JORCI | 1 |



Direction Générale des Financements

Plateau, Avenue Marchand, Rue Lecoœur, Immeuble SCIAM • 17 BP 1015 Abidjan 17
Tél.: (225) 27 20 25 09 80 • Fax : (225) 27 20 25 09 68